

# **MOUVEMENT AUTONOMISTE JURASSIEN**

Rassemblement jurassien et Unité jurassienne



## **Conférence de presse**

**72<sup>e</sup> Fête du peuple jurassien**

Delémont, le 8 septembre 2019

# **UNE FORFAITURE POLITIQUE**

**Pierre-André Comte**

Secrétaire général du MAJ (RJ-UJ)

Député

***Sic volo, sic jubeo, stat pro ratione voluntas***  
*Ainsi je le veux, ainsi je l'ordonne, ma volonté tient lieu de raison.*

*Principe de l'absolutisme... bernois*

***Réfléchissez à la différence entre un juge et juste.***  
*Victor Hugo*

## **1. Introduction**

En paraphrasant le moine Pio Rossi dans son « Dictionnaire du mensonge », extrait du Banquet moral, dans lequel il passe en revue les dévoiements du langage, disons ceci : « Pour accuser autrui, encore faut-il être innocent ». Aucune raison ne permet à l'un d'exiger des comptes du comportement de l'autre s'il ne peut rendre compte du sien propre. Qui a dévié de la rectitude de la conscience n'est pas habilité à convertir autrui.

Par cette introduction et en vous entretenant de l'actualité politique, vous aurez compris que nous parlons de Berne et des turpitudes dont elle s'est rendue coupable dans la Question jurassienne, à Moutier ou dans le reste du Jura demeuré sous sa domination.

La seule leçon à tirer du sort fait à Moutier est que, fidèle à sa réputation, le canton de Berne est prêt à tout pour empêcher l'œuvre de l'histoire. En témoigne son mépris à l'égard d'un scrutin régulier placé sous sa haute surveillance et celle de la Confédération.

Ainsi, par la sanction d'une cour bernoise, la majorité prévôtoise est bafouée une nouvelle fois. Les Jurassiens qui ont vécu le combat de libération n'en sont pas étonnés, pas plus du reste que les observateurs « neutres » qui prennent la peine d'analyser la question.

« Il faut terroriser les terroristes », avait déclaré Charles Pasqua en 1986, alors qu'il était ministre de l'Intérieur. Il justifiait son propos par cette sanction : « La démocratie s'arrête là où commence la raison d'Etat ! » Berne ne nous-a-t-elle pas constamment traités de terroristes ? Si Pasqua avait ses raisons, qui ont pu paraître légitimes alors que Paris était sous la menace d'attentats, le canton de Berne en a de moins honorables. La rapacité et ses millions d'intérêts en font partie au moins autant que le brigandage politique qu'il pratique à l'encontre des Jurassiens. Si Moutier est certes un territoire non négligeable dont la perte porte atteinte à l'impérialisme du Gross Kanton sur sa conquête, quoiqu'illégitime, c'est aussi un bastion qui rapporte beaucoup en espèces sonnantes et trébuchantes. Le grand argentier bernois ne nous contredira pas sur ce point. Pas besoin de jouer à la loterie, le gain est assuré !

Ainsi, pour la 72<sup>e</sup> fois, nous voici contraints de mettre en lumière les pratiques sournoises du pouvoir bernois quand est remise en cause sa domination sur tout ou partie du Jura.

## **2. Propagande bernoise du 18 juin 2017**

Durant la campagne du 18 juin 2017, le Gouvernement bernois, à l'instar des partis et mouvements qui lui font allégeance, n'a lésiné ni sur les mensonges, ni sur les manipulations de l'opinion publique pour contrer l'émergence d'une réponse institutionnelle au vœu de la majorité prévôtoise. Il lui fallait rétablir à tout prix une situation devenue problématique lors du 24 novembre 2013, lequel avait donné une avance de 400 voix aux autonomistes. Il y a mis les moyens.

Le Gouvernement bernois pouvait pour cela s'appuyer sur le concours de ses sbires locaux et régionaux, auxquels il confia le soin de diffamer le camp autonomiste. Ceux-ci claquèrent des talons et déployèrent de vrais talents de diffamateurs. Bühler, Tobler et Droz nous traitèrent impunément de tous les noms d'oiseaux, et parmi les plus vulgaires tirés du glossaire nauséabond de l'UDC. Aucune critique n'est alors venue du canton de Berne, et pour cause, ni de la Confédération, ce qui prouve une fois de plus sa pleutrerie.

Rien ne sollicite davantage les esprits des groupuscules probernois que la médisance et l'injure. Leurs quolibets ont été entendus et continuent d'alimenter les gazettes qui s'abreuvent à la même source. Ces gens-là mettent leur honneur ou ce qui leur en tient lieu à se déshonorer. Ils accablent les autonomistes de Moutier d'invectives, tout en prétendant à la concorde dans la cité. Les probernois de Moutier et d'ailleurs injurient avec d'autant plus de véhémence qu'ils se sentent soutenus.

Mensonge d'Etat, instrumentalisation, dissimulation, accusation : il fallait que Berne sorte la grosse artillerie pour contrer la victoire autonomiste. Le Conseiller d'Etat Schnegg, qui traite seul le dossier, ennemi juré de la majorité et ami déclaré de la préfète censée imposer le veto de la minorité le moment venu, s'en donna à cœur joie dans une manipulation des chiffres qu'il qualifia « d'erreur » quand la mystification fut démasquée, toujours sans la moindre réaction fédérale. Il fit preuve d'une énergie sans pareille pour instrumentaliser le sort de l'Hôpital de Moutier et précipiter une partie des électeurs dans le doute. L'institution hospitalière emboîta le pas et, par insinuations explicites ou mots d'ordre délibérés, ordonna à son personnel de dire « non » à la séparation d'avec Berne, nous volant ainsi des centaines de voix mises « hors connaissance de cause ». Prenant toute leur part à l'indignité électorale, les mouvements antiséparatistes de la ville et de l'extérieur dénigrèrent à tout va les engagements de l'Etat à l'égard de Moutier, les qualifiant tour à tour de « roupie de sansonnet », de promesses creuses et d'assurances fallacieuses. Du côté des opposants au Jura, il ne se trouva personne pour

appeler à une confrontation honnête des arguments, telle que la souhaitaient les autonomistes. La vieille admiration du camp probernois pour celui qui gruge le peuple a rendu muette toute éventuelle voix discordante.

Mais une victoire autonomiste a surgi des urnes. Alors grossirent les flots de haine, l'après-campagne pouvait commencer dans son déferlement de propos revanchards et de recours contre le scrutin. Quand il eut retrouvé ses esprits, le vice-chancelier d'Etat, Michel Walthert, qui était censé exercer la surveillance du vote pour le canton de Berne, s'est mis à affirmer que des dérapages s'étaient produits. Il suscita un déploiement de fausses accusations, malhonnêtement relayées par certains médias – condamnés pour cela. Il avait pour but d'accréditer l'idée que les autonomistes sont des tricheurs, un qualificatif que veulent imposer certaines plumes serviles.

Après des mois d'insultes faites à la majorité prévôtoise, les décisions de la préfète et du tribunal administratif bernois ne pouvaient tomber que comme un fruit mûr.

A l'analyse de ce qui s'est passé avant et après le vote du 18 juin, on peut, sans risque d'oubli, élaborer les deux scénarios possibles qui ont conduit au jugement inique du 28 août 2019, rendu par le tribunal cantonal administratif bernois.

Le premier, c'est le scénario « James Bond », à savoir le complot ourdi de longue date, consistant à semer sur le chemin du vote des « incertitudes » volontaires pouvant être exploitées si un « OUI » s'imposait dans les urnes. Les Bernois se seraient donc comportés comme Le Spectre, le Docteur No ou Goldfinger. C'est le complot machiavélique, ourdi dans les caves du Rathaus. C'est la version de notre ami Boris Oriet.

L'autre, c'est le scénario « Frères Dalton », les méchants de Lucky Luke qui alignent les sales coups pour des motifs ignobles, la rapacité, la rancune (Joe Dalton), l'appétit (Averell Dalton), sous l'œil criminellement complice de Ma Dalton (la Mutter Berna).

Dans cette version, les sales coups sont égrenés, improvisés, mais toujours dictés par la rage et la cupidité. La relation en a été faite dans les colonnes du « Jura Libre » par notre ami Alain Charpilloz.

Quelle est la bonne interprétation ? Dieu seul le sait... et encore ! Mais un certain nombre d'indices peuvent inciter l'observateur à privilégier l'une ou l'autre. On peut aussi prendre la liberté de les cumuler, sans grand risque de se tromper.

Pour se faire une idée définitive, ou partielle, ce qui importe peu, de la rouerie malfaisante du pouvoir bernois dominé par l'UDC dans l'affaire qui nous concerne, il vaut la peine de revenir aux commentaires faits par le « surveillant bernois » du scrutin.

Le 18 juin 2017 avant la proclamation du résultat, le vice-chancelier de l'Etat de Berne Michel Walthert déclare sur les ondes de RFJ :

*« Nous avons collaboré avec la commune de Moutier et l'Office fédéral de la Justice par rapport à la surveillance de ce scrutin. On s'est mis d'accord sur un certain nombre d'éléments, d'autres ont été rajoutés par la Confédération ces dernier jours, notamment le contrôle des cartes de légitimation. Ça a été un travail de partenariat avec les différents acteurs concernés. Au regard de l'enjeu, il était indispensable d'avoir un bon contrôle ».*

A la question de savoir si ce sera « suffisant pour rendre le verdict incontestable ? », Walthert répond :

*« Ça dépend du résultat (...). S'il y a quarante voix de différence, je ne pense pas que l'affaire se clôturera ce soir. Vous aurez bien un résultat, mais je peux imaginer que les recours devront être traités, comme ils le seront, et que ce sera très difficile de le valider. Si on arrive à plus de cent voix de différence, les recours qui auront été déposés par rapport à l'influence qu'aurait eue telle ou telle action seront plus compliqués à appréhender (...). J'espère que le résultat soit assez clair, assez net, pour qu'on ne*

*tergiverse pas encore très longtemps. Ça fait déjà très longtemps que ça dure, c'est une affaire qui est beaucoup trop longue. Les gens sont fatigués, en ont assez. Ils aimeraient bien que ce soit terminé. L'administration et le politique aussi ».*

Dans son premier propos, Walthert indique que le vote est sous haute surveillance, et que rien n'a été laissé au hasard afin qu'il soit incontestable. A entendre Schnegg s'indigner à la suite du jugement du Tribunal cantonal bernois, une pensée vient immédiatement à l'esprit : les trompeurs les plus assurés sont ceux qui se revêtent du manteau de l'impartialité et de l'innocence. Et comme le dirait un philosophe désenchanté par la nature humaine, « les fourbes feignent de s'éloigner du lieu vers lequel ils s'acheminent fougueusement. »

Dans sa seconde déclaration, Walthert avoue implicitement qu'on n'en restera de toute façon pas là, même s'il se défaisse ensuite en prétendant que « les gens en ont assez ». Il sait pertinemment que 14 recours sont bien au chaud et assurent une suite heureuse à ses espérances. On nous dira qu'on prête gratuitement au vice-chancelier d'Etat bernois de bien sombres inspirations. C'est possible, mais comment voulez-vous que, confrontés depuis quarante ans aux malhonnêtetés bernoises, on ne nourrisse pas une suspicion profonde à l'égard des agents de Berne ?

Alors ? Le Docteur No ou Ma Dalton ? Nous penchons volontiers pour le mariage des deux, formant le couple « Nolton », couple infernal capable de tous les mauvais coups.

### **3. Jugements politiques**

Il faut se rappeler que les plaintes ou recours préventifs probernois ont été transmis à la préfecture du Jura-Sud trois semaines avant le scrutin du 18 juin 2017. Comme l'a écrit Boris Oriet dans une récente édition du « Temps », ladite préfecture « avait tout loisir de corriger certaines des irrégularités qui lui étaient signalées ». Le préfet Marti a-t-il estimé qu'ils n'étaient pas décisifs ou se les est-il gardés sous le bras pour les brandir ultérieurement afin

d'annuler une défaite bernoise ? Nous penchons pour la seconde hypothèse. Le 4 novembre 2018, après une attente qu'elle n'a jamais justifiée, la préfète qui a pris le relais n'a pas invalidé une victoire autonomiste, elle a annulé une défaite bernoise. C'était préférable aux yeux de ses électeurs qui, au Grand Conseil, pleurent encore sur les défaites cumulées dans le Jura en 1974, dans le Laufonnais en 1989 et même à Vellerat en 1996.

Le 28 août, donc, un Tribunal bernois a livré un verdict qui bafoue le choix démocratique des Prévôtis. Jugement bernois d'une décision bernoise fondée sur des recours bernois. Jugement politique, qui nie son nom peut-être, mais jugement politique de toute évidence.

Pourtant, le Tribunal administratif cantonal bernois démolit presque la moitié de la décision préfectorale (un recours irrecevable, un recours non admis et beaucoup de considérants évacués). Puis il atténue la portée des accusations contre Marcel Winistoerfer en rejetant un recours et en signalant que la lettre aux parents d'élèves a été cosignée par Silvia Rubin, qui n'a rien d'une propagandiste séparatiste. In fine, il fait deux fois moins de reproches directs à la ville que la préfecture !

Au surplus, les juges bernois osent mettre explicitement en cause le comportement des autorités bernoises et des observateurs fédéraux. A propos du recours lié au vote par correspondance, il a, dit-il, « peine à comprendre » que les autorités bernoises et les observateurs fédéraux n'aient pas corrigé une carence formellement portée à leur connaissance un mois et demi avant le scrutin.

A chaque stade de ses considérants, il émet une critique méthodique d'irrégularités dont il pouvait juger l'effet bénin et, par conséquent, disposait de la marge de manœuvre nécessaire pour valider le scrutin. Mais il a fait le contraire, utilisant systématiquement sa liberté d'appréciation dans un sens unilatéral, partial, en conformité - et ce n'est pas un hasard - avec les désirs du gouvernement.

Enfin, il ne prend jamais en considération le contexte politique du scrutin, usant à charge son pouvoir d'appréciation pour réfuter un choix démocratique incontestable, confirmé par la réélection triomphale de Marcel Winistoerfer à la mairie !

Il nous paraît évident que la décision du Tribunal bernois a été induite par une forfaiture préfectorale téléguidée, qu'au demeurant les juges n'avaient pas à juger (manquements en amont, opportunité de la décision). Comment donc ne pas penser que le Tribunal bernois a posé le dernier acte d'une campagne sciemment orchestrée pour abattre le choix des Prévôtois ?

Rendre la justice est un exercice difficile. Nous ne le nions pas. Impossible sans juges indépendants. Les citoyennes et citoyens de Moutier viennent de le constater à leurs dépens. Ceci alors que la question de l'indépendance du pouvoir judiciaire fait actuellement débat à l'échelon fédéral.

C'est en effet dans ce contexte qu'Astrid Epiney, rectrice de l'université de Fribourg, a jugé judicieux de s'exprimer. Cette professeure de droit public suisse a rappelé, le 27 août dernier, soit deux jours avant l'annonce du Tribunal administratif bernois, quelques éléments indispensables à la garantie de l'indépendance judiciaire dans les colonnes de La Liberté sous le titre « L'importance de juges indépendants » :

*« La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire est un élément essentiel de l'Etat de droit. Impliquant, entre autres, l'indépendance du pouvoir judiciaire, elle vise à un certain équilibre de l'exercice du pouvoir étatique. Elle permet ainsi d'éviter une trop grande concentration du pouvoir et, donc, d'éventuels abus. Elle assure également le respect du droit en général et la protection des droits des particuliers. (...) »*

*Bien sûr, les juges ne sont pas infaillibles. Ils peuvent se tromper ou l'on peut, tout simplement et pour de très bonnes raisons, être en désaccord avec tel ou tel aspect de la jurisprudence. C'est pourquoi les autres pouvoirs disposent de moyens d'y remédier*

*(notamment par une modification de la législation) et les arrêts doivent faire l'objet de discussions critiques. »*

Cette incise nous permet de dire qu'effectivement le problème de l'indépendance des juges devrait interpeler la classe politique soucieuse de l'avenir de la démocratie. L'injustice de la justice corrompt la démocratie. Les images frappantes de son enterrement en terre prévôtoise contribueront-elles à cette prise de conscience ? Qui vivra verra. J'aurais pu dire : « qui vivra Vellerat », puisque cette commune est à l'origine de l'insertion dans la Constitution fédérale d'un article 53 qui simplifie le transfert d'une commune d'un territoire cantonal à un autre.

#### **4. De la complicité fédérale**

Si le Tribunal cantonal administratif bernois a retenu des irrégularités qu'il était facile de corriger avant le scrutin, le moment est venu de s'interroger sur l'attitude de la Confédération à cet égard, celle du canton de Berne étant connue.

Représentée par l'Office fédéral de la justice dans la surveillance du vote, la Confédération partageait la responsabilité de veiller à la correction de la quasi-totalité des faits et actes que la préfète a qualifié d'irrégularités. Adoptant une attitude qui la faisait objectivement complice de Berne, elle s'y est soustraite. En s'abstenant de toute ingérence dans les grenouillages berno-bernois, elle s'est discréditée. Les esprits simples, qui n'ont rien des simples d'esprit, ne sont-ils pas autorisés à se dire que la myopie des observateurs fédéraux peut s'expliquer par le fait qu'il était Bernois, tout comme d'ailleurs sa cheffe de département ? Présence de Berne partout, sur scène, dans les coulisses, sous le lit, dans le placard et au prétoire, dans chaque recoin de chambre et sur chaque rebord de fenêtre, partout, Bernois partout pour punir les malheureux Prévôtis qui réclament majoritairement depuis trente-cinq ans de rejoindre un Etat jurassien dont une moitié du territoire reste sous la patte de l'Ours en raison du rapt

infâme de 1975. Berne, juge et partie : n'est-ce pas « l'éternelle vérité de la Question jurassienne » ?

Alors, M. Geiser qui péroriez le 18 juin 2017, où êtes-vous donc qu'on puisse vous dire votre fait ? Perdu dans le brouillard ? Penché sur un bureau où vous nous concoctez quelque excuse piteuse ? Souvenez-vous donc de ce vous disiez l'après-midi du 18 juin à 14 h53 sur les ondes de Fréquence Jura, je vous le rappelle :

*Jean-Christophe Geiser :*

*« On avance bien. On a procédé à cette opération supplémentaire qui consistait à contrôler chaque carte de légitimation, leur conformité, avec une liste de référence. C'est une opération qui n'avait pas été prévue initialement. Elle a été décidée jeudi soir avec la commune de Moutier. Evidemment, elle prend du temps. On a quasiment terminé cette opération. Depuis 14h environ, nous avons commencé à dépouiller proprement dit, à tamponner les bulletins de vote, et on va probablement bientôt commencer à les compter. Donc les choses avancent bien, bien sûr avec un peu de retard par rapport à l'horaire prévu, puisqu'il y a cette opération de contrôle des cartes de légitimation totalement essentielle à nos yeux. Nous avons rencontré quelques soucis habituels, comme des personnes qui oublient de signer ou qui, éventuellement, mettent deux bulletins dans la même enveloppe. Ça peut se produire dans tous les votes. Ensuite, nous avons identifié un certain nombre de problèmes qui, s'ils sont avérés, seraient détectés comme des fraudes. On a par exemple des cartes de légitimation de personnes ne pouvant physiquement pas voter. Si ces cartes ont été utilisées, ça signifie obligatoirement que quelqu'un a voté sans droits pour ces personnes. Et ça, c'est détecté, c'est sorti du résultat, et ça n'est donc pas pris en compte. Ça ne figurera pas dans le résultat final. (...) Comme ce scrutin est tellement particulier et qu'il peut se jouer sur quelque voix, il faut donner la garantie que ces cas identifiés sont résolus. Le but de tout cela est que le résultat soit quasiment inattaquable ».*

Que peut-on penser de vos déclarations post-scrutin, Monsieur Geiser, dans lesquelles vous vous êtes lamentablement défilé ? Je vous laisse à la question, n'espérant rien de vous, même pas les excuses qui, si vous étiez honnête, devraient aujourd'hui vous brûler les lèvres.

Oui, le 31 janvier 2017, la Chancellerie du canton de Berne et l'Office fédéral de la justice ont affirmé ensemble que « toutes les précautions nécessaires seront prises pour éviter des irrégularités » ! Oui, le 30 août 2019, le Gouvernement bernois, avec son culot proverbial, s'est dit « consterné » par les irrégularités constatées !

La Chancellerie bernoise et l'Office fédéral de la justice avaient les moyens de s'interposer et éviter en amont le fiasco démocratique qu'espéraient les probernois radicalisés. Si c'est compréhensible du côté de ses commanditaires, ça ne l'est pas pour ceux censés agir en médiateurs. La Confédération a refusé de prendre ses responsabilités sous le prétexte hypocrite de la « séparation des pouvoirs ». Et l'hypocrisie est d'autant plus détestable qu'elle est plus cauteleuse et circonspecte. La Confédération égarée une nouvelle fois. Une honte récurrente dont notre histoire témoigne depuis toujours : si elle a des scrupules à respecter le principe de séparation des pouvoirs, la Confédération n'en a pas à fermer les yeux sur la duplicité bernoise.

Aujourd'hui, nous ne voulons pas préjuger de l'attitude que Madame la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter adoptera dans le dossier de Moutier. Dès lors, nous lui faisons confiance quant à son impartialité dans ce dossier. Au demeurant, nous sommes disposés à devenir son interlocuteur, pour peu qu'elle estime utile et nécessaire de nous demander notre avis.

## 5. Devoir de l'Etat jurassien

A l'ouverture de la dernière session du Parlement jurassien, son président Gabriel Voirol a prononcé un discours dans lequel il dénonce le déni de justice imposé par la Berne cantonale à la ville de Moutier. Dans des termes incisifs, il a délivré un message clair et solidaire aux autorités de Moutier, dont on retiendra les passages suivants, qui montrent à quel point l'unanimité jurassienne s'impose à tous face au déni de justice dont la ville de Moutier est victime :

« Un message pour leur dire haut et fort que le peuple jurassien non seulement est en pensées mais également bien sûr partage leur sentiment de déception, d'incompréhension, voire beaucoup plus, pour rester politiquement correct, quant au traitement purement administratif d'un tel dossier qui a pourtant un impact humain et viscéral tellement fort.

Si les autorités politiques se doivent de respecter la séparation des pouvoirs, il n'en demeure pas moins que l'analyse purement « technique » a de quoi interpellier. Aucun acte de fraude constaté susceptible d'annuler le vote, aucun acte illégal, uniquement des appréciations techniques ou administratives qui « auraient », « auraient » pu avoir une influence sur l'élection ou l'avis des électeurs. Auraient : du conditionnel et encore du conditionnel que l'on retrouve un peu partout dans l'analyse des processus ou des déclarations faites durant la campagne. C'est tout simplement inadmissible et irrespectueux pour Moutier et le peuple jurassien. »

L'a suivi à la tribune du législatif cantonal Pascal Eschmann, observateur de la ville de Moutier. La cité « a besoin du soutien des institutions jurassiennes », a-t-il insisté dans son discours. Dans la perspective d'un second vote, il a demandé au Parlement de réitérer « ses engagements attractifs qui avaient à l'évidence séduit une majorité des Prévôtois en 2017 » Il a indiqué qu'il « faudra également que le Gouvernement s'engage auprès de la Confédération pour qu'elle s'investisse davantage et empêche les

autorités bernoises de pourrir la situation et de tenter de saboter, une nouvelle fois, ce processus démocratique. »

En réponse à ces déclarations et aux trois questions orales qui lui ont été posées, le Gouvernement a fait part de sa ferme volonté d'interpeller la Confédération dans le cadre de la Tripartite et de l'engager à la vigilance dont elle a fait l'économie jusque-là. L'exécutif cantonal est conscient des manquements de la Confédération et entend qu'un prochain vote soit organisé avec une surveillance irréprochable, et qu'elle ne saurait être le fait d'un canton de Berne livré à ses vieux démons. Dont acte.

La session du Parlement a été l'occasion de réaffirmer qu'en invalidant le scrutin du 18 juin, le Tribunal bernois a bafoué le choix de la majorité prévôtise, donc les intérêts du peuple jurassien, donc ceux de notre Etat cantonal. L'hymne national jurassien a ponctué cette séquence patriotique.

Si la Confédération reste insensible à cette situation, elle s'expose à de sérieux ennuis. Il faut qu'elle sache que la « paix confédérale » n'est envisageable qu'au prix du respect des droits fondamentaux du Jura, et que ceux-ci soient une nouvelle fois vilipendés lui vaudra l'émergence d'un grave conflit.

## **6. Les suites à donner à l'invalidation du vote**

Le 12 septembre, les partisans et sympathisants du « OUI » à Moutier participeront aux « Assises prévôtises ». Une réunion au cours de laquelle ils décideront de la suite à donner au jugement du Tribunal bernois. L'alternative est connue : recours au Tribunal fédéral ou exigence d'un nouveau vote dans les meilleurs délais, ce terme excluant qu'on permette à Berne de faire traîner les choses à la demande des probernois dont les manigances n'échappent à personne. Le prétexte d'instaurer un « retour au calme » dans la cité pour éloigner dans le temps un deuxième scrutin n'est pas recevable. Car on imagine ce qui se passera si l'affaire devait durer : retour de « caisses noires », soudoiement de votants, détournement du registre d'électeurs à des fins

frauduleuses, tourisme électoral antiséparatiste, malversations tous azimuts : tous les ingrédients d'un retour aux « caisses noires » qui ont permis à Berne d'emprisonner Moutier à l'époque postplébiscitaire. Les malfaiteurs de ce camp-là ne doivent pas pouvoir renouveler leurs forfaits antérieurs. Les autorités municipales, la jeunesse jurassienne active, le Mouvement autonomiste, le peuple jurassien, personne ne le permettra.

Cela dit, la question suivante vient instantanément aux lèvres quand on évoque les « Assises prévôtoises ». Quelle sera la recommandation du MAJ ? Répondons-y tout de suite, ce qui nous permettra d'éviter la moindre ambiguïté. Nous ne donnerons aucun avis aux Prévôtis. Il n'appartient nullement à notre mouvement de se prononcer sur l'option à retenir. Par ailleurs, ladite question ne peut nous être posée que par les Prévôtis eux-mêmes et non par des tiers. Elle est donc évacuée par anticipation. Il n'appartient qu'aux gens de Moutier de décider de leur sort, et cela en toutes circonstances. Si les Bernois crachent sur la démocratie, il n'en est pas de même pour les Jurassiens. Que cela soit dit.

## **7. Conclusion**

De tout temps, l'Etat bernois a mené une guerre sans concession contre le peuple jurassien. Corruption généralisée des élites politiques à la botte du pouvoir, détournements de fonds à des fins électoralistes, tripatouillages de listes électorales, forfaitures judiciaires, tout a été fait pour châtier le Jura, le salir, l'humilier et le calomnier. Pour le canton de Berne, il n'est rien qui ait plus d'autorité dans la Question jurassienne que l'hypocrisie, la dissimulation et la tricherie.

A Moutier, les Schnegg, Neuhaus, Bühler et autres « têtes carrées et cuir épais », ainsi que définissait leurs prédécesseurs le Conseiller fédéral Chaudet à l'époque, ne reculant devant aucun coup bas, ont été et restent les ordonnateurs du désastre auquel on assiste.

Dans ces conditions, qu'est-ce qui nous a fait gagner et nous fera gagner dans la cité prévôtise ? C'est la fermeté et la constance dans la lutte contre l'iniquité de ce pouvoir tricheur, menteur, voleur. La force du « faible » est dans son opiniâtreté, dans sa résistance, dans son acharnement à ne céder ni sur la vérité, ni sur ses droits. Et si les mensonges sont infinis, la vérité n'est qu'une : le Jura a des droits, inaliénables, et il les fera triompher au bout du compte, quelles que soient les embûches et autres bassesses que Berne tentera de lui opposer.

L'avenir de Moutier est dans le canton du Jura, et le crime de ceux qui nient ses droits sera sévèrement sanctionné, quoi qu'il arrive. Le brigandage politique bernois ne passera pas. La cité prévôtise rejoindra le canton du Jura.

Le grand démocrate Erdogan a été le principal architecte de la victoire du nouveau maire d'Istanbul. En faisant annuler le premier scrutin, il a renforcé la légitimité de son adversaire, qui l'a battu à plate-couture lors du 2<sup>e</sup> vote. C'est exactement ce qui se passera à Moutier. Nous en avons eu un avant-goût lors de la réélection brillante d'un maire, sur qui l'opprobre a été jetée avec la plus parfaite mauvaise foi.

En toute chose, « le temps est le dévoileur de la vérité », dit un proverbe. Nous la dévoilerons au gré d'un combat sans concession contre l'Etat bernois et ses sbires irrespectueux de la terre qu'ils nous ont volée.

**Pierre-André Comte**

Delémont, le 8 septembre 2019